

Colloque

LA DISCRÉTIONNARITÉ EN DROIT DES ÉTRANGERS **Règles, acteurs, institutions**

Université Côte d'Azur - Faculté de droit et science politique
Amphi 202

3 et 4 avril 2025

I – Présentation

Le droit a principalement une approche positiviste et technique du droit des étrangers. Autrement dit, les règles sont examinées en elles-mêmes, confrontées à la jurisprudence et à la norme administrative, pour en articuler une présentation statique. Le pouvoir qui s'exerce en droit des étrangers, universel et omniprésent, l'est beaucoup moins. L'originalité de cette manifestation sera de ramener une perspective critique, déconstruisant un discours d'évidence sur la nécessaire autorité de l'État, et la contrainte qu'elle induit sur ses destinataires. Or, qui décide réellement en droit des étrangers ? Est-ce l'individu qui, par son mouvement, est capable de mobiliser le droit à son profit et parfois contre l'État ? Ou est-ce au contraire l'autorité publique qui, en souveraineté, impose sa volonté aux étrangers ? Ce colloque propose de questionner ces présupposés pour faire le poids de la liberté, et donc du pouvoir discrétionnaire, des différents acteurs du droit des étrangers et ainsi observer, sur le plan du droit mais aussi de la science politique et de la sociologie, comment se structure le traitement des étrangers dans la situation contemporaine.

La manifestation se propose donc d'étudier le traitement juridique des étrangers, via les normes mais aussi leur application, leurs mobilisations, et le contexte idéologique et politique dans lequel elles s'inscrivent. L'ensemble est envisagé dans le contexte d'intérêt politique et juridique pour les récentes évolutions législatives de la matière (en dernier lieu loi du 25 janvier 2024 et le pacte européen sur la migration et l'asile adopté en mai 2024). Il s'agit de conforter la place du LADIE et du CERDACCFF dans le paysage national et européen relatif au droit des étrangers, et de proposer au sein de l'établissement, situé à l'interface frontalier, un questionnement pluridisciplinaire sur cet objet. En effet, si la manifestation choisit principalement le prisme juridique pour interroger les objets d'étude mentionnés, elle réserve une place aux collègues des autres disciplines pour interroger lesdits objets et participer à l'encadrement des débats. Il s'agira ainsi d'intégrer un.e répondant.e par table ronde afin de soumettre les débats à une première analyse critique transdisciplinaire avant d'échanger avec le public, notamment en science politique, sociologie politique, et sociologie.

Comité scientifique et d'organisation :

Marie-Odile Diemer, Université Côte d'Azur (CERDACCFF)

Marc Guerrini, Université Côte d'Azur (CERDACCFF)

Jules Lepoutre, Université Côte d'Azur (LADIE)

Mehdi Mezaguer, Université Côte d'Azur (LADIE)

II – Programme

Jeudi 3 avril 2025

13h30 : Accueil.

Professeure Eva Mouial-Bassilana – *Doyenne de la faculté de droit et science politique de Nice – Université Côte d'Azur*

13h45 : Présentation de la manifestation

Marie-Odile Diemer, Marc Guerrini, Jules Lepoutre, Mehdi Mezaguer

14h-15h30 : Table ronde n° 1

Pourquoi le droit des étrangers implique-t-il une forte liberté des acteurs ?

Présidence : Mehdi Mezaguer (MCF - Université Côte d'Azur)

Discutant : Lucie Bargel (Professeure de sciences politiques - Université Côte d'Azur)

- **Manon Dosen-Lepoutre** (Docteure en droit public, qualifiée aux fonctions de MCF, Université de Lille) : « Le pouvoir discrétionnaire : approche notionnelle »
- **Perrine Dumas** (MCF - Université de Corse) : « la place du pouvoir discrétionnaire des Etats membres de l'Union et des acteurs privés (sauveteurs et migrants) dans le domaine du sauvetage en mer »
- **Marie-Laure Basilien-Gainche** (Professeure – Université Jean Moulin Lyon 3) : « Des politiques de retour aux pratiques de pushbacks. La logique du discrétionnaire »
- **Serge Slama** (Professeur - Université Grenoble-Alpes) : « Existe-t-il un "plein droit" en droit des étrangers ? »

15h30 – 16h00. Discussion avec la salle – Pause

16h-17h30 : Table ronde n° 2

Le regard des professionnels du droit des étrangers

Présidence : Marie-Odile Diemer (MCF - Université Côte d'Azur) :

Réflexions des professionnels confrontés aux évolutions (avocats, associations, préfecture, défenseur des droits, juges). L'objectif de cette table ronde est de mesurer la liberté que ressentent et appliquent les acteurs du droit des étrangers, via des perspectives différentes et la défense d'intérêts divergents.

- **Julien Ficara** (Magistrat, Vice-président, chargé de l'application des peines, TJ de Nice)
- **Matthieu Holzer** (Magistrat administratif, TA de Nice)
- **Laurence Hudry** (Cheffe du pôle régional PACA Corse du Défenseur des droits)
- **Agnès Lerolle** (Chargée de projet de la CAFI - Coordination d'actions aux frontières)
- **Zia Oloumi** (Avocat et médiateur, Barreau de Nice)

17h30 – 18h00. Discussion avec la salle

Vendredi 4 avril 2025

9h-11h30 : Table ronde n°3

Comment la liberté est-elle mobilisée par les différents acteurs ?

Présidence : Marc Guerrini (*Professeur - Université Côte d'Azur*)

Discutant : Soline Laplanche-Servigne (*MCF en sciences politiques - Université Côte d'Azur*)

- **Bertrand Mathieu** (*Professeur émérite - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ancien Conseiller d'Etat (S.E.)*) : « L'appréciation de l'assimilation en droit de la nationalité »
- **Catherine Teitgen-Colly** (*Professeure émérite - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*) : « La notion de groupe social en droit des réfugiés »
- **Cédric Meurant** (*MCF - Université Jean Moulin Lyon 3*) : « Le pouvoir gracieux du préfet »
- **Xavier Vandendriessche** (*Professeur – Sciences Po Lille*) : « Quelle(s) liberté(s) pour le(s) juge(s) de l'asile ? »
- **Catherine-Amélie Chassin** (*Professeure - Université de Caen Normandie*) : « La délimitation de la composition familiale dans le cadre du regroupement familiale »

11h30 – 12h. Discussion avec la salle – Pause

14h-16h30. Table ronde n°4

Comment la liberté est-elle réceptionnée par les différents acteurs ?

Présidence : Jules Lepoutre (*Professeur - Université Côte d'Azur*)

Discutant : Camille de Vulpillières (*Docteure en philosophie, IGR – Université Côte d'Azur*)

- **Nicolas Klausser** (*Chargé de Recherche CNRS*) : « Les contre-enquêtes médicales dans le cadre du titre de séjour pour raisons de santé »
- **Alexandra Korsakoff** (*MCF - Université de Caen Normandie*) : « La protection offerte en France aux étrangères fuyant des violences de genre »
- **Maria Gkegka** (*Docteure en droit, qualifiée aux fonctions de MCF - Université Paris Nanterre*) : « De l'assignation aux transitions catégorielles : quelle liberté pour l'étranger ? »
- **Chloé Peyronnet** (*Docteure en droit, qualifiée aux fonctions de MCF - Université Paris-Panthéon-Assas*) : « Exécution des décisions de retour et pouvoir discrétionnaire de l'administration : quelle évolution du cadre européen ? »
- **Romain Foucart** (*MCF - Université d'Angers*) : « La CJUE et l'encadrement du pouvoir discrétionnaire des autorités nationales en matière de visas »

16h30– 17h Discussion avec la salle